



Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 63 264 160 €  
Siège social : 23 bis, avenue de Messine 75008 Paris.  
302 519 228 R.C.S. Paris.

---

## AVIS DE CONVOCATION

---

L'Assemblée générale mixte des actionnaires se réunira **le mardi 29 septembre 2009, à 11 heures**, à l'auditorium de Capital 8 (situé à droite de l'entrée) – 32, rue de Monceau 75008 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

### **ORDRE DU JOUR**

#### **A titre ordinaire**

- Présentation du rapport de gestion du Directoire ;
- Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2009 ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés ;
- Approbation des comptes sociaux et des opérations de l'exercice clos le 31 mars 2009 ;
- Affectation du résultat de l'exercice et distribution du dividende ;
- Option pour le paiement du dividende en actions de la société ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2009 ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce ;
- Renouvellement du mandat d'un Censeur ;
- Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant ;
- Autorisation d'un programme de rachat par la société de ses propres actions ;
- Jetons de présence ;

#### **A titre extraordinaire**

- Autorisation donnée au Directoire à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées ;
- Autorisation donnée au Directoire de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées ;
- Pouvoirs pour les formalités.

### **Pour participer à l'Assemblée :**

**Si vous êtes propriétaire d'actions ou de certificats de droit de vote inscrits au nominatif**, ils doivent être inscrits en compte dans les registres de la Société au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris (vendredi 25 septembre à zéro heure).

**Si vous êtes propriétaire d'actions ou de certificats de droit de vote au porteur**, ils doivent être inscrits dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris (vendredi 25 septembre à zéro heure). Vous devez faire adresser, par l'intermédiaire chez lequel vos titres sont inscrits en compte, trois jours au moins avant l'assemblée, une attestation de participation au centralisateur de l'Assemblée : Société Générale, Service des Assemblées - BP 81236, 32 rue du Champ de tir, 44312 Nantes cedex 03.

Les actionnaires désirant assister personnellement à l'Assemblée doivent formuler auprès de leur intermédiaire financier une demande de carte d'admission.

### **Pour voter par correspondance ou par procuration :**

- Un formulaire de vote par correspondance et de pouvoir sera adressé à tous les propriétaires d'actions et de certificats de droit de vote inscrits au nominatif.
- Les propriétaires d'actions et de certificats de droit de vote au porteur, désirant voter par correspondance doivent adresser par courrier ordinaire à Société Générale, Service des Assemblées - BP 81236, 32 rue du Champ de tir, 44312 Nantes cedex 03, une demande de formulaire de vote par correspondance. Cette demande ne pourra être satisfaite que si elle est reçue à cette adresse six jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.
- Les pouvoirs et les votes par correspondance, établis conformément aux règlements en vigueur, doivent parvenir à la Société, trois jours au moins avant l'Assemblée.

Le Directoire